

Conseils économiques et sociaux

UNE VOIX POUR LA SOCIÉTÉ CIVILE ORGANISÉE

Des Conseils régionaux à l'ONU, en passant par les États ou l'Union européenne, les CES assurent une importante fonction consultative, favorisent la participation de la société civile organisée – en particulier celle des partenaires sociaux – et constituent un lieu d'échange entre acteurs de la société civile organisée. Voici une expression du Comité économique et social européen (1) :

« Aux termes des Traités, le Comité économique et social européen est le lieu de représentation et d'expression "des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée". De fait, le Comité occupe une place à part dans le processus décisionnel communautaire. Entre "l'administration européenne" (la Commission), le Parlement et le Conseil, il constitue l'assemblée des acteurs de la vie économique et sociale. Il est un lieu privilégié de représentation, d'information et d'expression des organisations représentatives de la société civile des États membres. Les membres du Comité, qui portent le titre de conseillers, font partie intégrante du processus de formation des politiques et de préparation des décisions au niveau communautaire.

Privilégiant l'intérêt général, le consensus dynamique que le Comité parvient le plus souvent à dégager dans ses avis est le résultat de la synthèse de positions initiales souvent différentes, voire contradictoires. Cet effort de synthèse et la recherche constante du compromis mobilisent les représentants des organisations d'employeurs publics et privés (Groupe I), des salariés (Groupe II), mais aussi – et là réside la spécificité du CESE – des autres composantes de la société civile organisée (Groupe III). La consultation du Comité permet aux instances de décision communautaires, d'une part, de mieux connaître l'impact que les propo-

sitions de la Commission auront auprès des parties les plus directement concernées et, d'autre part, d'identifier les adaptations envisageables ou nécessaires pour que ces mesures reçoivent une adhésion plus large de la part de l'opinion publique et du citoyen.

En complément de cette activité consultative prévue par les Traités, le Comité s'exprime également sur des sujets insuffisamment, voire pas du tout pris en compte par les institutions, par l'intermédiaire d'avis ou de rapports d'information. Dans bien des cas, les interpellations, les éléments d'analyse ou les suggestions qu'il formule dans ce cadre conduisent la Commission à présenter des propositions. [...]

La forte expertise, le dialogue, la négociation, la mise en évidence des différences d'approche et la recherche de convergences augmentent la qualité et la crédibilité de la décision politique communautaire, car ils en améliorent la compréhension et l'acceptabilité pour les citoyens européens ainsi que la transparence indispensable à la démocratie. De cette façon, la démocratie participative vient enrichir la démocratie représentative parlementaire à travers l'expression des composantes économiques, sociales et civiques de la société civile organisée. [...]

À la fois enceinte de dialogue, de confrontation et de concertation, le Comité contribue à répondre à cette double exigence d'une meilleure expression démocratique dans la construction de l'Union européenne et d'un rapprochement entre celle-ci et ses citoyens. » [...]

(1) *Le CESE : un pont entre l'Europe et la société civile organisée* (extraits).

<http://www.eesc.europa.eu/documents/publications/pdf/booklets/CESE-2007-002-FR.pdf>